ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE du Hameau de Licherre
Autorisée par arrêté préfectoral du 19 janvier 1995
Dans la commune de Massat

Compte-rendu de la réunion du syndicat de l'AFP du Hameau de Licherre
Le 24 Octobre 2025

Accueil et émargement

La séance débute à 11h50 par l'émargement des membres présents.

Participent également aux assemblées 2025, M^me^ Audrey Vantomme, Mme Valérie Clergue et Mickaël Loze (Fédération Pastorale de l'Ariège).

Présents :

TITULAIRES	Odon Gabrielle	SUPPLEANTS	Odon Claude
	Piquemal Janine		Ciry Patrick
	Grundel Andreas		Mangeruca Monique
	Piquemal Pierre-Louis		

Le quorum est atteint, le syndicat de l'AFP peut délibérer valablement.

1. **Election du Président**

A la suite des assemblées, il convient d'élire le président de l'association.
Il est fait appel aux candidatures de président :

Sont candidats :
M. Andreas Grundel, au poste de président

Votants : 4
Pour : 4

Le syndicat après en avoir délibéré élit M. Grundel au poste de président pour la durée de leur mandat de membre du syndicat.

2. **Questions diverses**

En l'absence de questions, le président lève la séance à 12h00.

REÇU
29 AVR. 2026
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Le Président de l'AFP

Andreas Grundel

Association Foncière
Pastorale autorisée de
MASSAT - LICHERE
09320 Mairie de MASSAT
Tél. 05 61 96 96 33